



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Cambriolages : 5 minutes suffisent !

La Côte-d'Or a connu en 2011 une hausse de 26 % des cambriolages... En analysant la méthode choisie par les cambrioleurs, il apparaît que celle-ci est souvent la même : intervenir pendant 5 à 10 minutes maximum dans une habitation qui ne leur offre aucun point de résistance particulier, entre 17 et 21H, à un moment où les résidents s'absentent 15 à 30 minutes pour aller chercher un enfant à l'école ou au sport, faire une « dernière petite course », aller à la supérette ou se rendre dans un bureau de tabac.

Un cambriolage se joue souvent à peu de chose... Après 5 minutes de vaines tentatives, un cambrioleur abandonne... C'est pourquoi les services de police et de gendarmerie, pour lutter contre ce phénomène, souhaitent rappeler des règles toutes simples qui permettront, ensemble, de lutter contre ces actes toujours traumatisants pour des victimes qui, au-delà de perdre des biens matériels, perdent parfois aussi des souvenirs et des objets à valeur sentimentale.

Pour protéger votre domicile :

- équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur
- Empêchez l'accès à votre domicile ou laissez penser aux cambrioleurs qu'un habitant est présent grâce aux équipements suivants : volets (en n'oubliant pas ceux des baies vitrées), grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarme ou protection électronique
- N'inscrivez pas vos noms et adresses sur vos trousseaux de clés
- Ne laissez pas de clé sous le paillason ou dans un pot de fleurs
- Lorsque vous êtes chez vous, fermez la porte à double tour, même de jour
- Ne laissez pas dans le jardin une échelle ou un échafaudage permettant de favoriser l'intrusion
- En cas d'absence durable, avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence et demandez à une personne de confiance de relever le courrier, de laisser des signes laissant penser que le domicile est habité. Vous pouvez également solliciter les forces de l'ordre dans la cadre de l'opération tranquillité vacances. Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique ou sur les réseaux sociaux indiquant la durée de votre absence...
- Placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture (trop souvent sur un meuble à l'entrée du domicile...) et ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres
- Photographiez vos objets de valeur, un par un, pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos photos, factures ou expertises pour les objets de très grande valeur et placez-les en un lieu différent (famille...).
- Soyez attentifs aux présences insistantes de personnes étrangères à votre quartiers ou aux appels téléphoniques suspects sur votre ligne fixe.

Vous pensez qu'un cambriolage est peut-être en cours ?

- Appelez le 17 et n'intervenez pas.
- Essayez de mémoriser les éléments qui permettront d'identifier les cambrioleurs (nombre, signalement, signes caractéristiques, véhicules).
- Communiquez le numéro d'immatriculation de votre véhicule. Un cambriolage est parfois l'occasion d'un home-jacking (vol d'un véhicule après avoir dérobé les clés dans le logement).

Vous avez été victime d'un cambriolage

- Préservez les traces et indices utiles aux enquêteurs.
- Ne rajoutez aucun élément (mégot, gobelet, empreinte digitale, empreinte de pas,...).
- Ne manipulez aucun objet qui aurait pu être abandonné ou touché par les cambrioleurs.
- Déposez plainte au commissariat de police ou à votre brigade de gendarmerie, en vous munissant de préférence d'une pièce d'identité.
- Communiquez aux enquêteurs les références et/ou photographies des objets volés
- Faites opposition auprès de votre banque pour les cartes de crédit et chèquiers volés (numéros utiles / cartes bancaires : 0 892 705 705 – chèquiers : 0 892 68 32 08)

Vous avez besoin de conseils de prévention ?

Vous pouvez contacter le référent sûreté de la police (à la Direction départementale de la Sécurité Publique : 03.80.44.56.40) ou de la gendarmerie (à la Compagnie de Gendarmerie d'Is sur Tille : 03.80.95.65.32)

Profitez des opérations « Tranquillité vacances »

Durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles surveilleront votre domicile pendant votre absence.